

Image not found or type unknown



Licenciement motif économique

Par **chouille**, le **08/01/2009** à **20:56**

bonsoir, rnje viens d'être licenciée de ma société ou j'avais 11 ans 1/2 d'ancienneté, suite a un congé mater j'ai repris mon poste en septembre 2008 a temps partiel (congé parental). Aujourd'hui je voudrais savoir sur quel salaire mon employeur va t il se baser pour calculer mon indemnité de licenciement?rnmerci